

ORGANISER DES PARKINGS POUR LES DEUX-ROUES

Mettre à disposition des emplacements adaptés pour les deux-roues motorisés ou non contribue à améliorer l'accessibilité de la manifestation et à encourager une mobilité durable.

Des espaces de stationnement sûrs, bien éclairés et clairement signalés incitent le public à privilégier le vélo, la moto ou le scooter pour se rendre sur le site.

Avant la manifestation

- Prévoir un parking pour les deux-roues à proximité immédiate de l'entrée ou des principaux accès à la manifestation.
- Équiper le parking de supports à vélos stables, robustes et en nombre suffisant, faciles à installer et à démonter.
- Prévoir, si possible, un abri couvert afin de protéger les véhicules des intempéries.
- Installer un éclairage adéquat, notamment si la manifestation se termine en soirée.
- Organiser la surveillance ou la gestion du parking, par exemple en partenariat avec des associations cyclistes locales ou des bénévoles.
- Prévoir, le cas échéant, une zone distincte pour les motos et scooters afin de garantir la sécurité et une meilleure organisation.
- Informer sur les itinéraires cyclables permettant d'accéder au site et s'assurer de leur bonne signalisation.
- Installer quelques jours avant la manifestation une signalétique claire orientant les deux-roues vers les parkings prévus à cet effet.
- Prévoir, si possible, des casiers ou un espace de consigne pour les casques et effets personnels (service gratuit ou payant).
- Communiquer les possibilités de stationnement sur le site Internet, dans les supports d'information et via les réseaux sociaux.

Pendant la manifestation

- Contrôler régulièrement l'état et l'utilisation des installations.
- Vérifier la visibilité de la signalétique et l'accessibilité permanente des emplacements.
- Prévoir, en cas d'affluence, des supports supplémentaires ou des zones de stationnement temporaires.

Après la manifestation

- Désinstaller les équipements et remettre les lieux en état, en particulier si le parking était aménagé sur un sol non stabilisé.
- Relever d'éventuelles dégradations et procéder aux réparations nécessaires.
- Recueillir les retours du public et des partenaires afin d'améliorer l'organisation des futurs parkings pour deux-roues.